

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse - M. ALRIC Max : **Adjoints**,

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M PAULET Jean Pierre - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - M. GIORDANENGO Fabien - Mmes : BROCHARD Cécile - GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - MM RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique - Mme GIROD Céline : **Conseillers Municipaux**.

POUVOIR : M. TAVARES José à Mme NAVARRO Monique
Mme DELMAS Bernadette à Mme PELASSY Michèle
M. BENABIDI Karim à Mme BROCHARD Cécile
M. HUBERT Rudy à M. PESCE Thierry
Mme PREVOST Muriel à M RUDNIK Thierry

SECRETARE DE SEANCE : M GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du 13 octobre 2015

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / COMMUNE
2. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / EAU
3. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / ASSAINISSEMENT
4. ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES COMMUNE ANNEES 2008-2010-2011-2013- 2014
5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES EAU ANNEES 2009-2011-2013- 2015
6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT - ANNEES 2009 - 2011 - 2013 ET 2014
7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016
8. DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - TRAVAUX DANS LES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE CARBONNEL
9. COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DES BENEVOLES DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS
10. PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE VIDAUBAN
11. REMBOURSEMENT DES PARTICIPANTS DU VIDE GRENIER DU 18 OCTOBRE 2015

12. INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES
13. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES BILLETS ET REGLEMENT D'ACCES AUX SALLES DE SPECTACLES OU AUX SPECTACLES PLEIN AIR DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DE SPECTACLES, DE MANIFESTATIONS, CULTURELLES, SPORTIVES ET SALONS DIVERS THEMES
14. TARIFS DES BILLETS D'ENTREE DU CONCERT «CHŒUR DU VAR» / SALLE POLYCULTURELLE
15. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES
16. AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION
17. CONVENTION DE PARTENARIAT C.A.D. / COMMUNES / CNFPT
MUTUALISATION DES PLANS DE FORMATION
18. AVIS SUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)
19. VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET PROGRAMMATION DU DELAI D'EXECUTION
20. RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL
21. SYMIELEC VAR - RAPPORT D'ACTIVITES 2014
22. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) /
RAPPORT D'ACTIVITES 2014
23. SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS OU AUTHENTIQUES DES CESSIONS /
ACQUISITIONS / ECHANGES A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE
24. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE POUR L'OPERATION DE CREATION DE 44
LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX PAR LA PHOCEENNE D'HABITATION
25. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE CADASTREE BB n°315 AU LIEUDIT SAINTE BRIGITTE APPARTENANT A
OPAC VAR HABITAT
26. APPROBATION DE LA MODIFACATION N°2 DU P.L.U.
27. PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION BB 93 –
94 ET 95 AU GROUPE IMMALLIANCE
28. ECHANGE A TITRE GRATUIT DE PARCELLES ENTRE M. Laurent DECUQ ET LA
COMMUNE DE VIDAUBAN
29. POSE DE REPERES DE CRUES
30. CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE
31. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

QUESTIONS DIVERSES

**LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

N°67/2015 : signe l'acte d'engagement du marché à bons de commandes relatif à la « fourniture pour l'éclairage public communal : appareillage et lanternes » avec les entreprises « COMATELEC SCHREDER », « GHM » « RAGNI ».

Les montants des dépenses seront inférieurs aux seuils de procédures formalisées.

N°68/2015 : signe un contrat de location saisonnière pour les illuminations avec le Groupe LEBLANC pour un montant de 7 450,25 Euros HT.

N°69/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à « l'acquisition d'un logiciel cimetière » avec l'entreprise GESCIME pour un montant de 15 184,00 € auquel s'ajoutent le prix de la maintenance soit, 598,89 € / an ainsi que la formation pour 750,00 € par jour (pour 4 personnes).

N°70/2015 : de signer, à compter du 1^{er} octobre 2015, le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du logiciel Civil NET RH avec la Société CIRIL.

La redevance annuelle se décompose comme suit :

Service A (licences)	198,24 € HT
Service B (paie du personnel)	3 068,10 € HT
Service C (assistance d'exploitation technique)	1 590,13 € HT
Service D (assistance formation en ligne)	990,00 € HT
Total :	5 846,47 € HT

N°71/2015 : signe avec la Société de Protection des Animaux la convention d'exploitation de fourrière animale pour l'accueil des animaux sans ramassage pour un montant de 1,11 € par an et par habitant, tarif applicable au 1^{er} Janvier 2016.

N°72/2015 : signe les contrats de prestations de services pour les abonnements des équipements de véhicules en matière de géo localisation avec l'entreprise MASTERNAUT pour un montant de 8,99 € HT l'unité par véhicule et par mois.

N°73/2015 : déclare la procédure relative à la « mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de hangars et l'aménagement du Centre Technique Municipal » sans suite pour motif d'intérêt général lié à des sujétions techniques et juridiques.

Signe les actes d'engagement relatifs aux « travaux de réhabilitation de la maison PETRA et la liaison avec les bâtiments communaux :

N°74/2015 : lot n°1 : démolition, gros œuvre, carrelages, ravalement, charpente et couverture » avec l'entreprise SNTC pour un prix global et forfaitaire de 144 824,36 € H.T.

N°75/2015 : lot n°2 : menuiseries extérieures et intérieures, serrurerie » avec l'entreprise DIFFUSION VAROISE MENUISERIE pour un prix global et forfaitaire de 25 360,80 € H.T.

N°76/2015 : lot n°3 : cloisons, doublages, faux plafonds, cloisons modulaires, revêtements sols souple, peinture » avec l'entreprise GHIGO pour un prix global et forfaitaire de 38 717,20 € H.T.

N°77/2015 : lot n°4 : électricité (courants forts et faibles) » avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES pour un prix global et forfaitaire de 82 512,70 € H.T.

N°78/2015 : lot n°5 : plomberie, sanitaires, ventilation, chauffage, rafraichissements » avec l'entreprise STME pour un prix global et forfaitaire de 24 772,12 € H.T.

N°79/2015 : confie la défense des intérêts de la Commune au Cabinet LLC & Associés dans le recours formulé par Monsieur le Préfet du Var à l'encontre de la Commune de VIDAUBAN, tant dans le cadre d'une procédure en référé que dans la procédure en annulation.

N°80/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à « la fourniture de produits hydrocarbonés » avec l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 100 000,00 € H.T.

Signe les actes d'engagement relatifs aux « travaux de VRD sur le domaine communal :

N°81/2015 : lot n°1 : « travaux sur la voirie » avec les entreprises :

- COLAS MIDI MEDITERRANEE
- EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE
- SEE STRAMBIO

N°82/2015 : lot n°2 : « travaux sur les réseaux » avec les entreprises :

- COLAS MIDI MEDITERRANEE
- GARNIER PISAN
- SNTC

N°83/2015 : accepte la demande de rétrocession de la concession DORDOR

N°84/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à la « fourniture et livraison de quincaillerie, lot n°2 : petits matériels » avec les entreprises : WURTH – DSCOURS ET CABAUD – TECHSERVICES dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 30 000,00 € H.T.

N°85/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à la « fourniture et livraison de quincaillerie, lot n°1 : consommables » avec les entreprises : WURTH – DSCOURS ET CABAUD – FOUSSIER QUINCAILLERIE dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 30 000,00 € H.T.

N°86/2015 : relance la procédure « fourniture de gaz de ville » sur 4 sites sous forme d'une procédure négociée.

N°87/2015 : relance la procédure « fourniture et livraison de vêtements et EPI pour les services techniques » dans le cadre d'une procédure négociée.

N°88/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à la « fourniture de pièces pour la création et l'entretien des pluviaux par les services communaux » avec l'entreprise AMITUBES dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 50 000,00 € H.T.

La séance est ouverte à 18h45.

Monsieur le Maire prend la parole pour commenter les résultats des élections régionales au niveau local.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 13 octobre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 30 voix pour et 2 voix contre (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

Arrivée de M. GIORDANENGO Fabien à 19h15.

1. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / COMMUNE (délibération n°73/15)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater divers articles pour un montant de 857 499.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / EAU (délibération n°74/15)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater divers articles pour un montant de 377 111.35 €.

Monsieur RUDNIK intervient sur le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement à la CAD, en 2020.

Monsieur le Maire expose sa position de s'opposer à ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. DECISION BUDGETAIRE SPECIALE N° 1 / ASSAINISSEMENT (délibération n°75/15)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater divers articles pour un montant de 388 503.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES COMMUNE ANNEES 2008-2010-2011-2013- 2014
(délibération n°76/15)

Madame Audrey GUEMARD, rapporteur, demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres pour un montant total de 3 760,97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES EAU / ANNEES 2009-2011-2013- 2015 (délibération n°77/15)

Madame Audrey GUEMARD, rapporteur, demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur relative aux factures d'eau pour un montant total de **1 668,51 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT - ANNEES 2009 - 2011 - 2013 ET 2014 (délibération n°78/15)

Madame Audrey GUEMARD, rapporteur, demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur relative aux factures d'assainissement pour un montant total de **1 022,53 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 (délibération n° 79/15)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, propose, au titre de la DETR 2016, de réaliser le confortement du mur et du talus situés entre l'école maternelle et élémentaire Auguste Carbonnel pour un montant de **129 525,00 € H.T.** et de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du coût de l'opération, soit **51 810,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR TRAVAUX DANS LES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE CARBONNEL (délibération n° 80/15)

Madame Maryse LOISEL, rapporteur, demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour procéder aux travaux suivants : charpente - couverture - chauffage - climatisation - VMC - électricité + option prévue pour l'école maternelle à savoir réfectoires et bureaux du RdC + salles de classes et salle de jeux du R+1, pour un montant de **480 768,00 € H.T.**

La subvention sollicitée s'élève à 40 % du coût de l'opération, soit **192 307,20 € H.T.** sachant que la commune a touché de l'Etat une aide de 120 750 € au titre de l'effort de construction de logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9. COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DES BENEVOLES DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS (délibération n° 81/15)

Afin d'apporter au Comité Communal Feux de Forêt de Vidauban des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions, **Monsieur PESCE Thierry, rapporteur**, demande au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 50 %, soit 847,95 € pour l'achat de tenues vestimentaires dont la dépense totale s'élève à 1 695,90 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE VIDAUBAN (délibération n° 82/15)

Madame Caroline ROUDOT, rapporteur, expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurances souscrits par la Ville arrivent à échéance le 31 décembre 2015, la Commission d'appel d'offres s'est réunie 03 novembre dernier et a retenu les offres suivantes :

Pour le lot n° 1 : Dommages aux biens : La SMACL pour 42 809 € TTC

Pour le lot n° 2 : Responsabilité civile : AXA pour 7 629 € TTC

Pour le lot n° 3 : Flotte automobile : La SMACL pour 38 288 € TTC

Les contrats ont été établis pour une durée de quatre ans.

En conséquence, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés susdits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11. REMBOURSEMENT DES PARTICIPANTS DU VIDE GRENIER DU 18 OCTOBRE 2015

(délibération n° 83/15)

Madame Michèle PELASSY, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le vide grenier organisé par la commune le 18 octobre dernier a été annulé pour raison de mauvais temps et a été reporté le 5 juin prochain.

Les participants du 18 octobre 2015 seront par conséquent exemptés de droit de place sauf ceux qui expressément ont demandé le remboursement.

Les personnes concernées ont fait donc connaître leur choix : soit le « report », soit le « remboursement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES (délibération n° 84/15)

Monsieur Christian GODMER, rapporteur, fait part au Conseil Municipal que la réglementation permettant d'instaurer et de calculer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux concernant des réseaux de transport et de distribution d'électricité ou de gaz a été fixé par le décret du 25 mars 2015.

Il propose donc au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

13. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES BILLETS ET REGLEMENT D'ACCES AUX SALLES DE SPECTACLES OU AUX SPECTACLES PLEIN AIR DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DE SPECTACLES, DE MANIFESTATIONS, CULTURELLES, SPORTIVES ET SALONS DIVERS THEMES (délibération n° 85/15)

Madame Michèle PELASSY, expose la nécessité de doter la régie des spectacles de conditions générales de vente qu'elle détaille.

Monsieur GOMEZ dit être favorable au remboursement en cas d'annulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix "Pour" et 2 voix "Contre"
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

14. TARIFS DES BILLETS D'ENTREE / CONCERT « CHŒUR DU SUD » A LA SALLE POLYCULTURELLE DU CAMP ROMAIN (délibération n° 86/15)

Madame Carla KIRSCH, rapporteur, propose au Conseil Municipal de fixer la tarification des billets d'entrée du concert *Chœur du Sud*, organisé par la commune le 30 janvier 2016, à la salle Polyculturelle du Camp Romain, comme suit :

- Adulte : 12,00 €
- Enfant de moins de 12 ans : 7,50 €
- Enfant de moins de 6 ans : gratuité

Monsieur GOMEZ dit être favorable à la dégressivité du tarif pour les familles nombreuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

15. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (délibération n° 87/15)

Madame Guylaine ESTEBAN, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la composition de la commission, suite à la démission de Madame LAURENT Valérie et propose M. MAGAGNOSC Raphaël, le suivant de la liste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

16. AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION (délibération n° 88/15)

Madame Malika GUELLATI, rapporteur, expose que Monsieur le Président de la CAD a transmis aux maires, le 18 septembre dernier, un projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux expriment leur avis. Ce projet se décline, sur trois axes, en un catalogue d'offre de services proposé par la CAD et les communes.

Elle propose d'émettre un avis favorable sur le principe du schéma de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

17. CONVENTION DE PARTENARIAT C.A.D. / COMMUNES / CNFPT MUTUALISATION DES PLANS DE FORMATION (délibération n° 89/15)

Madame Marie-Madeleine LE SAINT, rapporteur, propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le CNFPT, la CAD et les communes, pour la mutualisation des plans de formation pour la période triennale 2015-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

18. AVIS SUR LE PROJET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) (délibération n° 90/15)

Monsieur Max ALRIC, rapporteur, invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

Dans le cadre de ce projet, Vidauban serait impactée par une proposition qui consiste à fusionner les SIVU d'assainissement « Draguignan – Trans-en-Provence » et « Taradeau -Vidauban - Les Arcs-sur-Argens ».

Il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à ce projet et de solliciter le maintien du fonctionnement actuel des deux SIVU, dans l'attente du transfert de la compétence « assainissement » à la CAD en 2020.

Monsieur Rudnik intervient sur la nécessité de préserver les régies.

Monsieur le Maire confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

19. VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET PROGRAMMATION DU DELAI D'EXECUTION (délibération n° 91/15)

Madame Cécile BROCHARD, rapporteur, propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le programme pluriannuel de travaux réalisé en concertation avec le représentant des personnes handicapées, le représentant des commerçants et la commission d'accessibilité, pour un montant prévisionnel de 166 445 € et un planning de 6 années ;
- **de solliciter** la prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap.

Monsieur RUDNIK intervient sur la qualité du travail réalisé par la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

20. RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 92/15)

Madame Malika GUELLATI, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités des services de la Communauté d'agglomération dracénoise et demande au Conseil de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activités 2014 de la CAD..

21. SYMIELEC VAR - RAPPORT D'ACTIVITES 2014 (délibération n° 93/15)

Monsieur Tayeb GUELLATI, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités du SYMIELEC et demande au Conseil de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activités 2014 SYMIELECVAR.

22. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) / RAPPORT D'ACTIVITES 2014 (délibération n° 94/15)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités du SIVAAD et demande au Conseil de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

23. SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS OU AUTHENTIQUES DES CESSIONS - ACQUISITIONS - ECHANGES A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE (délibération n° 95/15)

Madame Valérie FLAUS, rapporteur, demande donc au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes administratifs ou authentiques relatifs aux cessions, acquisitions ou échanges à l'euro symbolique non recouvrable, dans divers domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

24. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE POUR L'OPERATION DE CREATION DE 44 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS SOCIAUX PAR LA PHOCEENNE D'HABITATION (délibération n° 96/15)

Monsieur Christophe BOTTAÏ, rapporteur, propose d'autoriser :

- la ville de Vidauban à financer, sur les crédits de l'exercice 2016, le programme immobilier, sis chemin de la Condamine, porté par la Société PILOTIMMO Groupe IMMALLIANCE et la Phocéenne d'habitation, de 44 logements individuels sociaux à hauteur de 100 000 € ;
- Monsieur le Maire de Vidauban à prendre toutes les dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

25. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BB n° 315 AU LIEUDIT SAINTE BRIGITTE APPARTENANT A OPAC VAR HABITAT (délibération n° 97/15)

Monsieur Fabien GIORDANENGO, rapporteur, informe le Conseil Municipal que L'OPAC VAR HABITAT propose de céder à la Commune, pour l'Euro symbolique non recouvrable, une partie de l'emprise de la parcelle cadastrée BB n° 315, soit 1 844 m² sur un total de 6 779 m², correspondant à de la voirie restaurée par l'OPAC. Il demande donc au Conseil Municipal d'autoriser cette cession, par acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

26. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(délibération n° 98/15)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal la prescription de la modification n° 2 du PLU, par délibération n°49/15 du 23 juin 2015. Il rappelle les éléments apportés à cette modification qui a fait l'objet d'une enquête publique, du 14 octobre 2015 au 13 novembre 2015 inclus et d'un avis favorable du commissaire enquêteur avec réserves.

Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal d'approuver la modification n°2 du PLU en modifiant le dossier pour prendre en compte les avis des Personnes Publiques Associées et les requêtes formulées lors de l'enquête publique.

Monsieur GOMEZ intervient sur la méthodologie de la Commune critiquée par l'Etat.

Monsieur RUDNIK intervient sur l'obligation de production de logements sociaux et en particulier l'accession sociale à la propriété pas assez développée.

Monsieur PESCE dresse les dangers et limites de la densification des zones urbaines voulues par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 4 Abstentions (RUDNIK Thierry - PREVOST Muriel - GIRARD Dominique - GIROD Céline)

27. PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION BB 93 - 94 ET 95 AU GROUPE IMMALLIANCE (délibération n°99/15)

Monsieur Le Maire, rapporteur, informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 29 juin 2015, le GROUPE IMMALLIANCE propose l'acquisition, en vue de réaliser une résidence sénior de logements collectifs en VEFA, les parcelles communales sises avenue du Général Galliéni, cadastrées section BB 93 - 94 et 95, pour 3 618 m², au prix de 1 000 000,00 €.

Ce projet pourra accueillir un pôle médical, 30 % de logements sociaux et des logements destinés à la vente. L'avis des Domaines, en date du 09 novembre 2015, a estimé le bien à 1 114 000,00 €.

Sachant que la démolition du bâtiment s'évalue à 97 058,40 €, il propose donc au Conseil Municipal :

- **d'accepter** de céder au GROUPE IMMALLIANCE ce bien au prix de 1 000 000,00 € et **d'habiliter** le Maire à signer la promesse de vente à établir entre la Commune et le GROUPE IMMALLIANCE, à l'Etude Notariale de VIDAUBAN.
- **D'imposer** trois réserves :
 1. La procédure de désaffectation du domaine public doit être achevée ;
 2. La substitution n'est pas admise ;
 3. L'acte notarié doit être réitéré auprès du notaire après l'obtention du permis de construire purgé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix "Pour" et 6 Abstentions (RUDNIK Thierry - PREVOST Muriel - GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique - GIROD Céline)

28. ECHANGE A TITRE GRATUIT DE PARCELLES ENTRE M. Laurent DECUQ ET LA COMMUNE DE VIDAUBAN (délibération n°100/15)

Monsieur Thierry PESCE, rapporteur, propose au Conseil Municipal, l'échange par acte authentique ci-dessous, afin d'élargir une partie du chemin des Baumettes :

- la parcelle cadastrée communale AE 276 d'une surface de 122 m² au lieu dit Barueti Sud est cédée à M. et Mme DECUQ Laurent ;
- la parcelle cadastrée AA 213 d'une surface de 737 m² au lieu Chemin des Baumettes est cédée à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 4 Abstentions (RUDNIK Thierry - PREVOST Muriel - GIRARD Dominique - GIROD Céline)

29. POSE DE REPERES DE CRUES (délibération n°101/15)

Monsieur Robert GOUTTEBELLE, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal l'importance d'entretenir la mémoire du risque d'inondation. A cet effet, des emplacements ont été retenus pour la pose de repères de crues en privilégiant les terrains et bâtiments publics. Il propose au Conseil Municipal d'autoriser les signatures par Monsieur le Maire des conventions avec le Conseil Départemental, intéressant le domaine public, valables 6 ans, relatives à la pose, la surveillance et l'entretien et la protection des repères de crues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

30. CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE (délibération n°102/15)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tableau des effectifs approuvé le 07 avril 2015 et propose de le modifier en raison de la création d'un poste de Brigadier de Police Municipale à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

31. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 (délibération n°103/15)

Monsieur Tayeb GUELLATI propose au Conseil Municipal, afin d'assurer le bon déroulement des opérations de recensement de 2016 :

- de recruter, sous la responsabilité du coordonnateur chargé de sa réalisation, des agents non titulaires, à l'indice brut 330,50 euros correspondant aux frais de transport et une indemnité de congés payés de 10 % du traitement brut.
- D'accorder des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, aux collaborateurs fonctionnaires du Coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H15.